



Médecine et Réadaptation

DIGESTIVE ET NUTRITIONNELLE

CARDIO-VASCULAIRE





*M*adame, Monsieur

La Clinique Saint-Yves mobilise toutes les compétences professionnelles et techniques utiles pour mener à bien sa mission de soins de suite et de réadaptation dans les spécialités suivantes :

- Réadaptation Digestive et Nutritionnelle – Médecine
- Réadaptation Cardio-vasculaire

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre séjour en vous apportant le maximum d'informations sur son déroulement. Pour compléter ou expliquer son contenu, les personnels, notamment soignants et administratifs, sont à votre entière disposition.

Nous voulons être à votre écoute. Le questionnaire de sortie est un moyen de nous faire part de vos impressions, vos critiques et vos encouragements. Vous en trouverez un exemplaire à la fin de ce livret. Pour nous permettre d'orienter efficacement nos efforts, il est important de connaître votre avis.

Les médecins, les personnels soignants, techniques et administratifs mettront tout en œuvre pour que votre séjour contribue efficacement au rétablissement de votre santé ; leurs compétences régulièrement mises à jour et leur dévouement sont entièrement orientés dans ce sens.

Très sincèrement.

La Direction

■ Notre établissement	Page 4	■ Vos droits	Page 13
■ Votre séjour	Page 5	<i>Droit à l'information</i> <i>Consentement aux soins</i> <i>Majeurs protégés</i> <i>Confidentialité</i> <i>La personne de confiance</i>	Page 13
<i>Horaires d'ouverture</i> <i>Votre arrivée</i> <i>Votre prise en charge financière</i> <i>Dépôt d'argent et de valeurs</i> <i>Votre chambre</i>	Page 5	<i>Les directives anticipées</i> <i>L'accès au dossier médical</i> <i>Informatique et libertés</i>	Page 14
<i>Liste du nécessaire à apporter</i>	Page 6	<i>La Commission Des Usagers</i> <i>Plaintes et réclamations</i>	Page 15
<i>Votre traitement personnel</i> <i>Votre dossier médical et vos résultats</i> <i>d'examens</i> <i>Votre prise en charge dans le service</i> <i>Les repas</i>	Page 7	<i>Charte de la personne hospitalisée</i>	Page 16
<i>Les visites</i> <i>Les permissions de sortie</i> <i>L'identification du personnel</i> <i>Guide d'orientation</i>	Page 8	■ Vos devoirs	Page 17
<i>Votre sortie</i> <i>Votre transport</i> <i>Le questionnaire de sortie</i>	Page 9	■ Nos engagements qualité et sécurité des soins	Page 18
■ Les services à votre disposition	Page 10	<i>Démarche qualité</i> <i>Hygiène hospitalière</i> <i>Alimentation et nutrition</i> <i>Sécurité et identification du patient</i>	Page 18
<i>Le téléphone</i> <i>Le courrier</i> <i>La télévision</i> <i>Internet</i> <i>La chambre individuelle</i> <i>La buanderie</i>	Page 10	<i>Contrat d'engagement douleur</i>	Page 19 - 20
<i>L'accueil de vos proches</i> <i>Les activités de détente</i> <i>et de soins du corps</i>	Page 11	■ Informations complémentaires	Page 21
<i>Le culte</i> <i>Les associations de bénévoles</i>	Page 12	<i>Nos équipes</i>	Page 22
		<i>Les tarifs</i>	Page 23
		<i>Plans de la Clinique</i>	Page 24-25
		<i>Un peu d'histoire</i>	Page 26

Les activités de la clinique

La Clinique Saint-Yves, établissement de santé privé d'intérêt collectif géré par l'Association « Œuvres des Augustines de Saint-Yves », est un centre de soins de suite et de réadaptation spécialisés en :

- Réadaptation Digestive et Nutritionnelle
- Réadaptation Cardio-Vasculaire

Le Service de **Réadaptation Digestive et Nutritionnelle** (68 lits et 8 places) **et de Médecine** (7 lits), soit au total 75 lits, accueille plus de 1 500 patients par année à la suite d'interventions chirurgicales digestives, de radiothérapies ou pour la prise en charge de troubles nutritionnels ou du comportement alimentaire. En outre, ce service assure des consultations médicales, infirmières et diététiques digestives spécialisées, notamment en stomathérapie et en nutrition entérale à domicile.

Le Service de **Réadaptation Cardio-Vasculaire** (35 lits et 25 places) accueille plus de 1 000 patients chaque année pour des soins complémentaires nécessités soit par une maladie coronaire après angioplastie ou non, soit par une insuffisance cardiaque, soit par une intervention de chirurgie cardiaque récente ou, plus rarement, prochainement prévue. L'objectif est de leur assurer la meilleure condition physique, mentale et sociale possible pour qu'ils puissent, par leurs propres efforts, préserver ou reprendre une place aussi normale que possible dans la vie familiale, professionnelle et sociale.

Les médecins de l'établissement assurent des formations à l'extérieur pour leurs confrères ou des personnels paramédicaux. Ils sont également auteurs de publications réalisées avec la participation des équipes soignantes.



Horaires d'ouverture

L'accueil de la Clinique est ouvert :

Du lundi au vendredi : 8h/20h
Le Samedi : 8h30/20h
Le Dimanche : 9h/20h

Votre séjour



Votre arrivée

Merci de vous présenter au bureau des entrées et sorties de la Clinique 30 minutes avant l'heure de votre convocation (sauf si l'heure de votre convocation tient compte de cette information). L'hôtesse constituera avec vous votre dossier administratif. Nous vous demandons de vous munir des éléments suivants :

- Carte d'identité, Passeport ou Titre de séjour en cours de validité,
- Carte Vitale
- Carte de Mutuelle ou d'Assurance complémentaire

Ces documents sont indispensables à la constitution de votre dossier administratif.

Prévoyez de vous munir de votre chéquier ou un peu d'espèces pour les cautions ou prestations restant à votre charge (voir le détail dans la fiche tarif page 23).

Votre prise en charge financière

Une partie des frais d'hospitalisation est prise en charge par votre caisse d'assurance maladie. Certains frais, comme le forfait journalier, le ticket modérateur, le supplément pour chambre particulière,..., peuvent être pris en charge par votre mutuelle ou assurance complémentaire après acceptation de celle-ci. Les tarifs journaliers de prestation en vigueur arrêtés par l'ARS sont affichés au bureau des entrées – Service facturation. Selon le cas, le ticket modérateur correspondant à 20% de ces tarifs peut être facturé à votre mutuelle.

Si votre hospitalisation est programmée, renseignez-vous auprès de votre organisme pour connaître le détail des prestations incluses dans votre contrat dans le cadre d'un séjour en Soins de Suite et de Réadaptation ; et, le cas échéant, des prestations pouvant rester à votre charge.

Dans le cadre de votre hospitalisation, les

médecins de la Clinique peuvent être amenés à vous prescrire des consultations ou examens réalisés à l'extérieur de la Clinique. Dans ce cas uniquement, l'organisation des transports et la prise en charge financière seront assurées par la Clinique.

Si vous avez des rendez-vous médicaux ou non sans rapport avec votre séjour à la Clinique, nous vous demandons de bien vouloir les annuler.

En cas d'absence non justifiée ou de rendez-vous non honoré en hospitalisation de jour, une indemnité forfaitaire vous sera facturée. En cas d'empêchement, nous vous demandons de prévenir le secrétariat médical dans les meilleurs délais en indiquant le motif de votre annulation. La Clinique se réserve le droit de facturer cette indemnité forfaitaire en cas d'annulation pour convenance personnelle. Compte-tenu du nombre de demandes d'admissions adressées à la Clinique, tout rendez-vous non honoré constitue une perte de chance pour des patients inscrits sur liste d'attente.

Le détail des différents tarifs est disponible page 23.

Dépôt d'argent et de valeurs

Nous vous déconseillons d'apporter de grosses sommes d'argent ou des objets de valeurs. Nous vous conseillons de les confier à l'un de vos proches. Certaines chambres de la Clinique sont équipées de coffres individuels. Si votre chambre n'en dispose pas et que vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser au bureau des entrées et sorties (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30) pour les déposer au coffre de la Clinique.

L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol (loi du 6 juillet 1992).

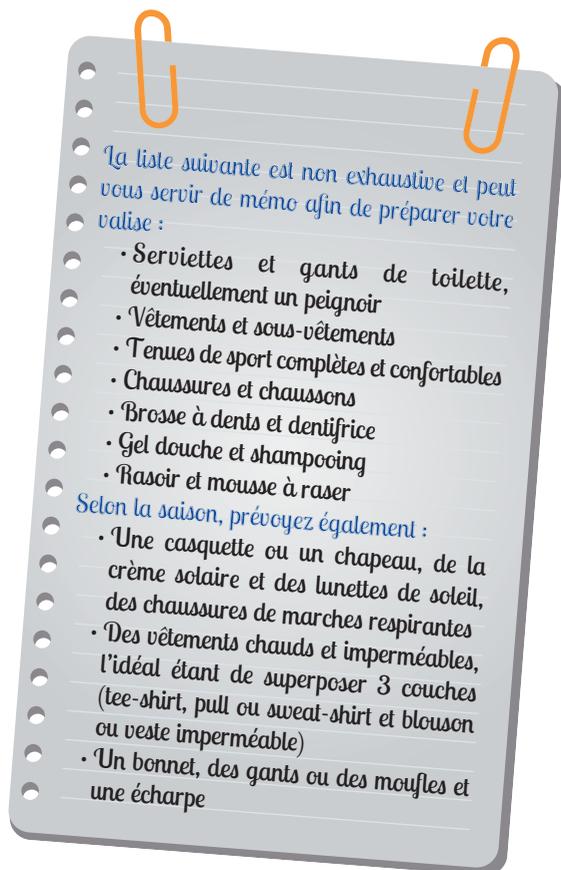
Votre chambre

Un membre de l'équipe soignante vous accompagne à votre chambre après votre admission administrative. Il vous explique le fonctionnement des équipements : sonnette, lit, télévision,... N'hésitez pas à demander des explications supplémentaires.

Liste du nécessaire à apporter

La Clinique fournit et entretient uniquement le linge de lit (draps, taies d'oreiller,...).

Il vous appartient d'apporter votre linge et vos objets personnels.



Une buanderie est à votre disposition pour vous permettre de laver et sécher votre linge pendant votre séjour Clinique (voir le détail dans les services à votre disposition page 10).

Selon le motif de votre hospitalisation, compte-tenu des activités physiques quotidiennes qui vous seront programmées, **nous vous demandons de prévoir les vêtements et équipements spécifiques listés ci-après.**

Dans le cadre d'un séjour en réadaptation cardio-vasculaire ou pour surcharge pondérale, privilégiez si possible les vêtements « respirants » :

- Une tenue d'activité physique confortable ou un survêtement ou un jogging
- Plusieurs tee-shirts,
- Un ou deux pulls ou sweat-shirts
- Chaussures de sports avec semelle épaisse pour amortir le contact avec le sol (type running)
- Un vêtement de pluie pour la marche en extérieur
- Une grande et une petite serviette pour le sport (protection pour le tapis de gymnastique, en salle de rééducation, pour la sueur,...)
- Pour plus de confort, vous pouvez apporter un short de type cycliste (avec rembourrage aux fesses)

Dans le cadre d'un séjour pour surcharge pondérale ou anorexie, prévoyez aussi une tenue de piscine (balnéothérapie) :

- Maillot de bain en matière élastique (pas de short)
- Bonnet de bain
- Chaussons de piscine (en silicone)
- Drap de bain

L'activité de balnéothérapie sera planifiée uniquement après accord médical. Il est possible que votre médecin référent ne vous en prescrive pas pendant votre séjour.

Le programme des patients pris en charge dans le cadre de la réadaptation cardio-vasculaire ne comporte pas de balnéothérapie.

Pour les séjours en réadaptation digestive et nutritionnelle ne relevant pas de l'anorexie ou de la surcharge pondérale, il n'y a pas de demande spécifique hormis la liste de base décrite dans le mémo ci-dessus.

Gourde

Des fontaines à eau sont à votre disposition dans les différents services de la Clinique. Nous vous demandons de bien vouloir apporter une gourde facilement transportable (marche à l'extérieur, activités physiques,...). Un distributeur de bouteilles d'eau est accessible à l'accueil de la Clinique. Vous pourrez éventuellement acheter une gourde auprès de l'hôtesse d'accueil.

Votre traitement personnel

N'oubliez pas d'apporter vos ordonnances de médicaments les plus récentes et TOUS les médicaments que vous utilisez y compris ceux que vous prenez sans ordonnance pour 48 heures dans leur boîte d'origine.

En cas de relais de votre traitement personnel, les médecins de la Clinique pourront être amenés à substituer certains de vos médicaments par leurs équivalents.

Précisez dès votre arrivée si vous avez des allergies ou intolérances. Tout au long de votre séjour, assurez-vous que tous les médecins et infirmiers ont connaissance de votre traitement. N'hésitez pas à les solliciter pour mieux comprendre votre traitement.

Votre dossier médical et vos résultats d'examens

Dans un souci de garantir une meilleure continuité et coordination des soins, nous vous demandons d'apporter l'ensemble des résultats médicaux et prescriptions que vous avez en votre possession en lien avec le motif de votre hospitalisation à la Clinique :

- Vos différentes prescriptions diététiques dont vous avez pu bénéficier par le passé (médecin, diététicien, nutritionniste, hospitalisation,...)
- Vos résultats biologiques datant de moins de 6 mois
- Le résultat de votre dernière épreuve d'effort cardiaque

Votre prise en charge dans le service

Au début de votre séjour, vous rencontrerez notamment la responsable de service, une diététicienne et votre médecin référent. N'hésitez pas à leur poser des questions. Vous serez suivi par les différentes équipes (médicales, soignantes, de rééducation,...) de la clinique. Si votre famille souhaite s'entretenir avec votre médecin référent, elle pourra avec votre accord prendre rendez-vous auprès du secrétariat médical et/ou de l'infirmière du service.

Vous pouvez demander à rencontrer une psychologue et/ou une assistante sociale par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

Les repas

La Clinique dispose de son propre service de restauration. Cette équipe vous sert des plateaux-repas établis en collaboration avec votre diététicien, selon vos goûts et vos besoins.



En semaine

- Petit-déjeuner à partir de 7 h 30
- Déjeuner à partir de 12 h 15
- Dîner à partir de 18 h 30

Les week-ends et jours fériés

- Petit-déjeuner à partir de 7 h 30
- Déjeuner à partir de 12 h 00
- Dîner à partir de 18 h 15

Les visites

Les visites sont autorisées de 14h à 20h. Votre programme d'activité personnalisé et quotidien est prioritaire. Informez-en votre famille ainsi que vos proches et demandez-leur de veiller à respecter ces horaires afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des services. Nous vous invitons à prendre connaissance du paragraphe "Vos Devoirs" page 17.

Le parking de la Clinique est payant (voir fiche tarif page 23). Il est fermé à 20h.

Les permissions de sorties

Selon votre état de santé, vous pouvez bénéficier d'une permission de sortie certains week-ends sur autorisation médicale. La durée de l'absence ne doit pas dépasser 48 h et vous devez effectuer votre demande auprès du responsable du service en milieu de semaine.

Les transports lors de vos permissions de sortie ne sont pas remboursés par votre Caisse d'Assurance Maladie.

Transport en commun : des lignes de bus passent rue Saint-Héliér. Les fiches des horaires de bus sont à votre disposition à l'accueil.

L'identification du personnel

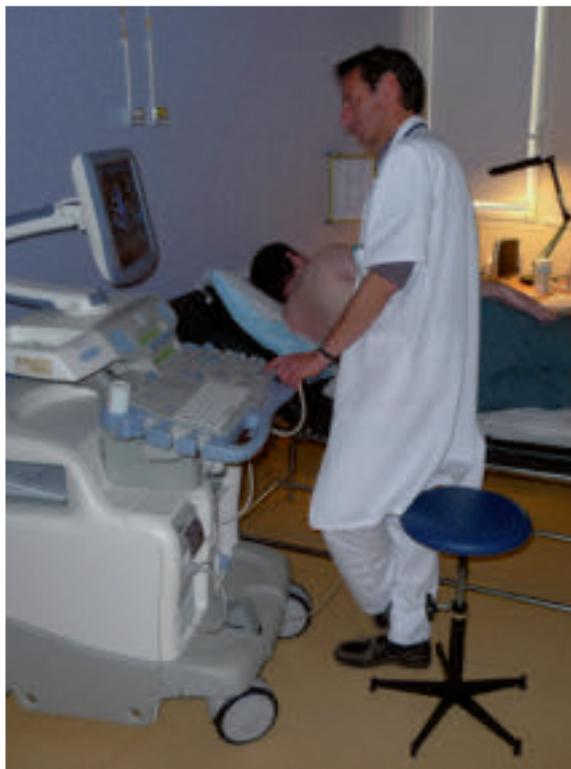
- Médecins et internes : **Blouse blanche**
- Responsables des services de soins (surveillants) : **Tunique verte**
- Infirmiers : **Tunique blanche**
- Kinésithérapeutes/Professeurs d'activités physiques adaptées : **Tunique blanche ou survêtement**
- Diététiciens : **Tunique blanche avec un revers de poche rose**
- Aides-soignants : **Tunique blanche avec un revers de poche bleu**
- Agents de service : **Tunique blanche avec un revers de poche vert**

Guide d'orientation

À la fin de ce livret (pages 24 et 25), vous trouverez les plans de la Clinique.

Afin de vous aider à vous repérer dans les différents lieux de la Clinique, les panneaux d'indications sont de différentes couleurs selon les étages.

- Rez-de-jardin : **Panneaux gris**
- Rez-de-chaussée : **Panneaux jaunes**
- Premier étage : **Panneaux verts**
- Deuxième étage : **Panneaux bleus et turquoise**
- Troisième étage : **Panneaux mauves**



Votre sortie

Avant votre sortie, nous vous invitons à vous rendre au bureau des entrées et des sorties pour régler les frais non pris en charge par votre mutuelle ou assurance complémentaire, ainsi que les prestations hôtelières restant à votre charge (télévision, téléphone, internet,...)

Les sorties sont effectuées en semaine à partir de 10h30 et le samedi à partir de 9h30.

L'équipe soignante vous remettra les documents médicaux nécessaires à la continuité de votre prise en charge. Sauf avis contraire de votre part, le compte-rendu médical d'hospitalisation sera adressé à votre médecin traitant ainsi qu'aux différents médecins que vous avez désignés.



Votre transport

Seul votre médecin référent est habilité à vous établir une prescription médicale de transport. Cette dernière sera établie uniquement s'il estime que votre état de santé le nécessite. Dans ce cas, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge financière par l'assurance maladie. Vous avez la possibilité de choisir la société d'ambulances de votre choix.

Dans le cas contraire, il vous appartient d'organiser votre départ avec votre famille, vos proches ou un service de transport privé à votre charge.



Le questionnaire de sortie

Afin de satisfaire au mieux vos attentes et d'améliorer votre prise en charge, nous vous prions de bien vouloir consacrer quelques instants pour évaluer la qualité de votre séjour. Pour ce faire, vous trouverez à la fin de ce livret (ou auprès de l'hôtesse d'accueil) un questionnaire à déposer dans l'une des boîtes aux lettres prévues à cet effet dans les différents services de la Clinique ; notamment au bureau des entrées et des sorties.



Services à votre disposition

Un certain nombre de prestations hôtelières vous sont proposées au bureau des entrées et sorties dès votre admission. Si vous changez d'avis ou souhaitez des renseignements pendant votre séjour, adressez-vous à l'hôtesse d'accueil : tous les jours de 8h à 20h ou au bureau des entrées et sorties du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Les tarifs figurent page 23 de ce livret et sont affichés à l'accueil.

Le téléphone

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 23. Vous avez la possibilité d'ouvrir une ligne téléphonique pour émettre et recevoir des communications dans votre chambre. Votre numéro de ligne directe vous est communiqué à l'ouverture de cette ligne. Vous pourrez joindre le standard en composant le 9.

Clinique Saint-Yves
A l'attention de Mme/M. NOM Prénom
Chambre n° XXX
4 Rue Adolphe Leray
CS54435
35044 RENNES CEDEX

Le courrier

Vous pouvez transmettre l'adresse complète de la Clinique Saint-Yves à votre entourage pour recevoir du courrier. N'oubliez pas de préciser vos noms, prénoms et le numéro de votre chambre. Le courrier sera déposé quotidiennement dans votre chambre ou à votre disposition à l'accueil.

Vous avez la possibilité d'acheter des cartes postales et de les affranchir à l'accueil. Le départ du courrier se fait du lundi au vendredi à 15h30.

La télévision

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 23. Toutes les chambres sont équipées d'une télévision numérique. Une caution vous sera demandée contre remise de la télécommande.

Internet

Ces prestations sont payantes. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 23.

La Clinique met à votre disposition un réseau WIFI pour l'utilisation d'internet. Si vous souscrivez cette prestation, vous vous engagez à respecter la charte informatique de la Clinique. Ce service est prévu pour de la consultation de messagerie, de réseaux sociaux et autres sites internet légaux. Il n'est pas prévu pour la lecture de vidéos en streaming, ni pour du téléchargement. La Clinique est tenue d'informer les autorités en cas d'usage illicite ou inapproprié d'internet et d'en dénoncer les auteurs.

Si vous ne possédez pas d'équipement informatique, un ordinateur est à votre disposition dans le hall d'accueil de la Clinique.

La chambre particulière

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 23.

La Clinique dispose de chambres seules et de chambres à 2 lits. Merci de confirmer votre souhait au moment de votre admission.

Dans le cas où vous optez pour une chambre seule sans indication médicale particulière, c'est-à-dire chambre particulière avec prestations hôtelières, les prestations de téléphone, télévision et internet sont gratuites (à l'exception du coût des communications téléphoniques).

Dans certains cas, selon le contrat que vous avez souscrit, votre mutuelle ou assurance complémentaire peut prendre en charge cette prestation. Renseignez-vous auprès de votre organisme pour en connaître les modalités (plafond, durée, secteur d'hospitalisation, exceptions,...). Le tarif de cette prestation est affiché à l'accueil et figure page 23 de ce livret.

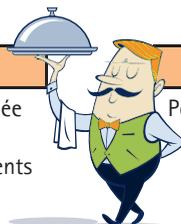
Si vous avez souscrit cette option et que votre mutuelle en refuse la prise en charge, la facture sera à régler par vos soins au bureau des entrées et sorties de la Clinique.

Buanderie

Une machine à laver et un sèche-linge sont à votre disposition au rez-de-chaussée de la Clinique. Vous pouvez acheter les jetons ainsi que la lessive auprès de l'hôtesse d'accueil.

L'accueil de vos proches

Vos proches ont la possibilité de partager un déjeuner ou un dîner avec vous dans la limite de 2 personnes par repas. L'inscription doit être faite la veille avant 19h auprès de l'hôtesse d'accueil qui vend les tickets repas.



MIDI	SOIR
Entrée assaisonnée	Potage ou crudité (été)
Plat	Plat
Légumes et féculents	Accompagnement
Fromage	Fruit
Fruit	Dessert du jour
Pain	Pain
Sel, poivre, beurre, moutarde (sauf si poisson)	Sel, poivre, beurre, moutarde (sauf si poisson)

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 23.

Si un membre de votre entourage souhaite être hébergé à Rennes, il faut en faire la demande auprès du Centre d'accueil et d'hébergement « Les Ajoncs » par téléphone au 02.99.314.46.91 ou par courrier : 10 Rue Gaston Tardif, 35000 RENNES. Pour plus de renseignements, merci de vous adresser à l'accueil.

Les activités de détente et de soins du corps

Certaines prestations sont payantes. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 23.

■ Bibliothèque

Une bibliothèque gérée par des bénévoles est à votre disposition au rez-de-chaussée de la Clinique. Le prêt de livres et de revues est gratuit. Elle est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 14h30 à 17h. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon la disponibilité des bénévoles. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les bénévoles se rendent dans les services le mercredi.



■ Ouest-France

Vous avez la possibilité de vous abonner au Ouest-France auprès de l'hôtesse

d'accueil. Le journal sera déposé quotidiennement dans votre chambre.

La Clinique met à votre disposition un exemplaire du journal quotidien dans le hall d'entrée et dans le lieu de paix. Vous pouvez également le consulter à la bibliothèque.

■ Jeux

Quelques jeux sont disponibles en prêt à l'accueil : billard, baby-foot, pétanque, palet, cartes, scrabble,... Vous pouvez en disposer gratuitement à la demande. Nous vous demandons de bien vouloir restituer le matériel complet et en bon état après utilisation.

■ Animations

Des animations ponctuelles sont proposées par des associations ou bénévoles. Reportez-vous à l'affichage dans le hall d'entrée de la Clinique.

■ Parc

Un parc paysagé est à votre disposition pour vous promener ou vous reposer. Avant de vous y rendre, interrogez l'équipe soignante pour vous assurer que vous n'avez pas de rendez-vous prévus. Le code d'accès du portillon vous est remis à votre admission.

■ Coiffeur

Une coiffeuse est présente à la Clinique un après-midi par semaine. Vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous à l'accueil. La prestation sera à régler directement auprès de la coiffeuse.

■ Pédicure

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du pédicure qui se déplace à la Clinique sur rendez-vous.

Vous obtiendrez ses coordonnées auprès de l'hôtesse d'accueil.

Services à votre disposition

Le culte

Vous pouvez demander au responsable de votre service la visite d'un représentant de votre religion. Nous tenons à votre disposition une liste des coordonnées des représentants de chaque religion à Rennes.

La chapelle de la Clinique reste ouverte à tous ceux qui le désirent : patients, si leur état de santé l'autorise, parents, amis, qui d'autre part peuvent se joindre à la prière des sœurs (horaires affichés à la porte de la chapelle).

La messe y est célébrée à :

7 h 20 en semaine

10 h 00 le dimanche

Il vous est possible de recevoir la communion dans votre chambre, tous les jours.

Vous pouvez rencontrer un membre de l'équipe de l'aumônerie de la Clinique.

Un lieu de recueillement ouvert à tous et à toutes religions se trouve au rez-de-chaussée près de l'accueil : le lieu de paix.



Les associations de bénévoles

L'Association JALMALV

Des membres de l'association «Jusqu'à la mort accompagner la vie» interviennent à la Clinique en liaison avec les équipes soignantes. Une charte formalise cette collaboration. Formés, ils assurent une présence auprès des malades, des familles qui le souhaitent. Vous pouvez à tout moment vous renseigner auprès du responsable de votre service, d'un infirmier ou d'un aide-soignant.

D'autres associations de bénévoles interviennent à la Clinique Saint-Yves.

- La Fédération Française de Cardiologie : Club Cœur et Santé
- La Ligue contre le cancer
- L'Association des Stomisés de Haute-Bretagne

Vous pouvez obtenir leurs coordonnées auprès de l'hôtesse d'accueil ou sur le panneau d'affichage du rez-de-chaussée.

Droit à l'information

Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé, son évolution et les traitements qui vous sont prescrits. Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences.

L'information vous est délivrée au cours d'un entretien individuel. L'information qui vous est donnée doit être claire, loyale et appropriée à votre état.

Si vous êtes une personne majeure protégée (tutelle, curatelle), le tuteur reçoit l'information vous concernant. Vous conservez le droit de recevoir directement une information et de participer à la prise de décision vous concernant.

Consentement aux soins

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé, dès lors que vous êtes en état de l'exprimer. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, votre personne de confiance, votre famille ou l'un de vos proches doit être consulté avant toute intervention, sauf urgence ou impossibilité.

Majeurs protégés

Les majeurs protégés font l'objet d'une attention toute particulière. Nous nous engageons à leur offrir une information adaptée et à assurer leur protection juridique durant leur séjour. A ce titre, s'il s'agit de majeurs placés sous le régime de la tutelle légale, le consentement de la personne ou de l'instance autorisée est requis préalablement à toute décision qui le nécessiterait.

Confidentialité

L'ensemble du personnel de la Clinique, y compris les stagiaires, est astreint au secret professionnel ou à l'obligation de réserve. Sauf opposition de votre part, votre famille pourra être également informée de votre état de santé par le personnel de l'établissement en s'adressant au responsable de service, au médecin ou au personnel soignant.

Vous avez aussi la possibilité de refuser que votre hospitalisation et les informations vous concernant soient divulguées, ainsi que de refuser les visites.

La personne de confiance

La loi du 4 mars 2002, modifiée par la loi du 2 février 2016, offre la possibilité à toute personne majeure de désigner une personne de confiance. Cette personne peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Si vous en faites la demande cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux. Dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée pour avis par l'équipe médicale. La désignation de la personne de confiance est faite par un écrit co-signé par la personne désignée. Cet écrit est valable pour la durée de l'hospitalisation et est modifiable à tout moment.

Les directives anticipées

Les directives anticipées sont des instructions écrites dans lesquelles vous pouvez prendre des décisions importantes concernant votre fin de vie, dans l'hypothèse où vous seriez incapable de vous exprimer.

Ce document servira à la prise de décision des médecins en leur permettant de connaître vos souhaits en particulier sur la possibilité de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser certains traitements qui seront destinés à vous traiter ou à faire un diagnostic avant traitement. En résumé, ces directives anticipées doivent contenir ce qui remplacera votre parole, si celle-ci devenait impossible.

Tant que vous serez capable d'exprimer vous-même votre volonté, vos directives anticipées ne seront pas appliquées.

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées. Elles sont modifiables à tout moment.

Il est essentiel que l'existence de vos directives anticipées soit connue et qu'elles soient facilement accessibles. Il est important que vous informiez votre personne de confiance, votre médecin traitant, votre famille et vos proches de leur existence et du lieu où elles se trouvent.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées vous pouvez demander au personnel soignant de vous fournir le formulaire pour les écrire, ainsi que le livret d'information.

L'accès au dossier médical

Conformément aux articles L 1111-7 et R 1111-2 à R 1111-9 du Code de la Santé Publique « Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé... ».

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour, il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Ces informations sont strictement personnelles et donc protégées par des règles de confidentialité.

Vous pouvez consulter votre dossier sur place ou obtenir une copie de vos documents médicaux (frais

de reproduction à votre charge) pour un séjour d'hospitalisation déterminé ou un ensemble de séjours d'hospitalisation, en faisant la demande par écrit au Directeur de la clinique. Pour faciliter les démarches, il vous sera demandé de compléter un formulaire de demande.

Données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel font l'objet de traitements de données réalisés dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles dit RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Les informations nominatives, administratives, et médicales vous concernant, recueillies au cours de votre séjour, font l'objet d'un enregistrement informatique dans les conditions fixées par la loi.

Nous vous informons que selon les textes en vigueur :

- Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et sont protégées par le secret médical
- Vous pouvez, par l'intermédiaire d'un médecin désigné par vous à cet effet, exercer votre droit d'accès et de rectification
- Vous pouvez vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant dans les conditions fixées par la loi.

La commission des usagers (CDU)

La Commission des Usagers (CDU) permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers. Ses modalités de fonctionnement sont fixées par la loi du 26 janvier 2016. Elle veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches, elle contribue par ses avis et propositions à l'élaboration de la politique d'accueil et de prise en charge des malades et de leurs proches, elle participe à l'analyse des événements indésirables graves.

Dans le cadre de ces missions, elle peut être amenée à examiner vos plaintes ou réclamations.

Liste nominative des membres permanents de la CDU :

M. Le Pallec, Directeur et Président de la commission des usagers

Dr Trivin, médecin médiateur titulaire et Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement (CME)

Dr Guillo, médecin médiateur suppléant

Mme Buchoul, médiateur non médical titulaire

Mme Fonteneau, médiateur non médical suppléant

Un membre du personnel soignant et son suppléant

Mme Llacuna, responsable qualité

Des représentants des usagers et leurs suppléants :

- Association JALMALV
- Fédération Française de Cardiologie : Club Coeur et Santé
- Ligue contre le cancer

La CDU propose sur demande des rencontres avec l'un de ses membres. Cette demande de rencontre est à formuler auprès du responsable du service dans lequel le patient est hospitalisé ou auprès de l'hôtesse d'accueil. Un rendez-vous sera proposé dans les plus brefs délais et le Président de la CDU en sera informé pour consignation dans le registre des plaintes et réclamations le cas échéant. Un bilan des rencontres est effectué en CDU.

Plaintes et réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser en priorité au responsable du service où vous êtes hospitalisé(e). Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez adresser un courrier à la Direction de la Clinique St Yves.

Elle fera le lien avec la commission des usagers (CDU) et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médical ou non-médical, membre de cette commission, médiateur qui pourra vous recevoir pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Comme le prévoit la réglementation relative à la **commission des usagers**, vous trouverez ci-dessous les articles du décret définissant les modalités d'examen des plaintes et réclamations :

« Art. R. 1112-91. – Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

« Art. R. 1112-92. – L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement est transmis à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine.

« Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

« Art. R. 1112-93. – Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

« Art. R. 1112-94. – Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte-rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

« Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier.

« Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission. »



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Vos devoirs

Pour votre santé et votre sécurité :

- Et également pour le respect des autres, il est strictement interdit de fumer dans la Clinique et lors des activités encadrées à l'extérieur de la Clinique. Un abri fumeurs est à votre disposition à l'extérieur. Selon la loi du 10 janvier 1991, il est strictement interdit de fumer dans tout autre endroit, y compris les abords extérieurs. Sachez que la majorité des incendies est due à la cigarette.
- La Commission Médicale d'Etablissement autorise l'utilisation de la cigarette électronique dans les chambres et à l'extérieur de la Clinique, mais pas dans les lieux communs, ni lors des activités de soins, que ce soit en marche à l'extérieur ou en séance de rééducation.
- Nous vous invitons à consulter les panneaux de consignes à suivre en cas d'incendie.
- Si vous arrivez avec des médicaments personnels, ils vous seront retirés le temps de l'hospitalisation. Pour éviter toute erreur médicamenteuse, ils vous seront rendus à la sortie uniquement s'ils font encore partie de votre traitement.
- Nous vous demandons de ne rien jeter par les fenêtres.
- Parmi les objets électriques, seuls les radios et les rasoirs sont autorisés.
- Les aliments extérieurs à la Clinique ne sont pas autorisés.

Pour des raisons d'hygiène :

- Les enfants de moins de 10 ans sont plus exposés que les adultes aux risques de contagion, c'est pourquoi leur présence n'est pas souhaitable à la Clinique.
- Les plantes en pot sont interdites. Pour les mêmes raisons, nous vous demandons aussi d'éviter aussi les fleurs coupées dans les chambres de patients ayant une perfusion.
- L'eau chaude sanitaire ne doit pas être utilisée pour la préparation de boissons ou pour la consommation.
- Les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'établissement.
- Les oreillettes et les casques ne sont pas autorisés lors des activités encadrées

Pour le savoir-vivre en établissement de santé :

- Pour la bonne organisation du service, pensez à regagner votre chambre avant 22 h et à respecter le sommeil de vos voisins.
- L'utilisation des téléphones mobiles est autorisée dans votre chambre ou à l'extérieur des bâtiments. Elle est strictement interdite durant les consultations, les soins infirmiers, les ateliers et toutes les activités de rééducation.

Nos engagements qualité et sécurité des soins

Démarche qualité

La Clinique St Yves est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que de l'évaluation des pratiques professionnelles. Un programme et des plans d'actions sont établis annuellement et portés par différentes commissions.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le Ministère de la santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site www.has-sante.fr.

La HAS développe et généralise, depuis 2008, des indicateurs donnant une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettant des comparaisons nationales. Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, sur le site internet de la Clinique et sur le site internet du Ministère de la Santé (www.scopesante.fr)

L'hygiène hospitalière

Afin de prévenir les risques d'infection, les professionnels de la clinique apportent une attention particulière à l'hygiène hospitalière selon les recommandations du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) de l'établissement. Ce comité travaille en relation avec le Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales inter région ouest (CPIAS). Toute infection nosocomiale confirmée fait l'objet d'une information spécifique.

Alimentation et nutrition

Le Comité de Liaison de l'Alimentation et de la Nutrition (CLAN) de la Clinique St Yves exerce plusieurs missions afin d'améliorer la prise en charge nutritionnelle des patients. Il permet et facilite les liens et interactions entre vos besoins nutritionnels, les services cliniques, les professionnels de la diététique et de la restauration.

Sécurité identification du patient

L'identitovigilance a pour objectif l'identification fiable et unique du patient et la réalisation du bon soin au bon patient.

Ainsi un justificatif de votre identité vous sera demandé lors de votre admission. Soyez attentif à votre identité ! Soyez vigilant(e)s lors de votre séjour en veillant à ne pas être pris(e) pour un(e) autre patient(e). Votre participation ne pourra que faciliter la sécurité et la qualité de votre prise en charge.

Si votre situation change (adresse, téléphone, situation familiale, souhait de nouvelle désignation de personne de confiance...) merci de vous rapprocher du bureau des entrées ou du secrétariat médical pour la mise à jour de votre dossier. Si votre état de santé ne vous permet plus de communiquer, un bracelet d'identification vous sera remis.

Nos engagements qualité et sécurité des soins

Contrat engagement

Dans cet établissement, nous nous engageons
à prendre en charge votre douleur.

*avoir moins mal,
ne plus avoir mal...*

c'est possible

Vous avez peur d'avoir mal...
prévenir, traiter ou soulager votre douleur
c'est possible

Prévenir

les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

Traiter ou soulager

les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

les douleurs après une intervention chirurgicale,

les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.



Nos engagements qualité et sécurité des soins

vous avez mal...
votre douleur,
parlons-en

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité.

Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.

nous allons vous
aider à ne plus
avoir mal ou à
avoir moins mal

... en répondant à vos questions ;

... en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ;

... en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, même sévères, nécessitent un autre traitement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie...

Article L.1110-5 du code de la santé publique

« ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur

La Clinique Saint Yves s'engage à optimiser la prise en charge de votre, ou de vos, éventuelles douleurs. Son personnel soignant est formé à la prévention des gestes, soins et postures risquant de vous être douloureux. Il est informé régulièrement par le Comité de Lutte Contre la Douleur (CLUD) de la Clinique, des progrès techniques et pharmaceutiques disponibles. Ce CLUD élabore et actualise des protocoles de prise en charge de la douleur tant en matière de dépistage

et d'évaluation, que d'attitudes antalgiques adaptées aux situations pouvant s'accompagner de douleurs. Le CLUD exerce une veille constante afin de faire bénéficier les patients douloureux des techniques ou médicaments nouveaux susceptibles de prévenir, traiter ou soulager vos douleurs.

Le personnel soignant est à l'écoute de votre demande, et s'efforce d'y répondre.

Votre participation est essentielle...

*Nous sommes là pour vous écouter,
vous soutenir, vous aider...*



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Votre environnement humain

ÉQUIPES MÉDICALES

Réadaptation Digestive
et Nutritionnelle (RDN) –
Médecine

Dr CARSIN-MAHE Marie
Dr DUSSAULX Laurence
Dr LAUVIN Richard
Dr LAYEC Sabrina
Dr MOUSSAULT-LEFEUVRE Christine
Dr SEYNHAEVE Eloi
Dr TRIVIN Florence

Psychiatres

Dr LATREUILLE Françoise
Dr LECLERE Fabienne
Dr VALLERY-MASSON Emmanuel

Réadaptation Cardio-Vasculaire
(RCV)

Dr BERDER Véronique
Dr BOSSEE-PILON Catherine
Dr FROGER-BOMPAS Christèle
Dr GUILLO Pascal
Dr JACQUES Bertrand
Dr VARIN-LE BRETON Corinne

CONSULTATIONS EXTERNES

Médecins
Diététiciens
Infirmière stomathérapeute
Orthophoniste
Secrétaires

PHARMACIE

M. VIDELOUP, Pharmacien
Préparatrices en pharmacie

DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION MÉDICALE

Dr PROUST Joëlle
Technicien de l'information médicale (TIM)

DIRECTION - ADMINISTRATION

M. LE PALLEC, Directeur
Mme FLOURY, Adjointe de direction
Mme LLACUNA, Responsable Qualité
Secrétaire de direction
Comptable
Employées Administratives
Assistants du Service du Personnel
Hôtesse d'accueil
Agent d'accueil
Secrétaires Médicales

SERVICES DE SOINS

Mme BUCHOUL, Responsable du Service des Soins Infirmiers
Mme DUBOIS, Responsable de service
Melle DURAND, Responsable de service
Mme GUERRIER, Responsable de service
Mme PODEVIN, Responsable de service
Diététiciens
Infirmiers
Aides-soignants
Assistante Sociale
Psychologues

SERVICE RÉÉDUCATION

Mme LEJOSNE, Responsable rééducation
Kinésithérapeutes
Professeurs d'Activités Physiques Adaptées
Aides-soignants

RADIOLOGIE - ÉCHOGRAPHIE

Radiologues
Manipulateur en radiologie, calorimétrie, impédancemétrie

HÔTELLERIE - RESTAURATION

Mme FONTENEAU, Responsable hôtelier
M. PINEL, Chef de cuisine
M. PRESSARD, Second de cuisine
Diététiciens
Cuisiniers
Tournants de cuisine
Aides-soignants
Ouvriers d'entretien - maintenance
Agents de blanchisserie
Agents du service entretien hygiène

ASSOCIATION JALMALV

Sœur FRANÇOISE-MARIE, Coordinatrice

ANIMATIONS PAR DES BÉNÉVOLES

Bibliothèque / Sonothèque

CULTE

Aumônerie

Les Tarifs

Frais d'Hospitalisation

- Forfait hospitalier : 20 € par jour
- Chambre particulière : 47 € par jour
 - Prestations incluses :
 - Frais de location de la télévision
 - Frais d'ouverture de ligne téléphonique
 - Wifi
 - Prestations non incluses :
 - Caution* de 20 € à déposer pour la télévision,
 - Unités téléphoniques consommées**
- Tarifs journaliers de prestation : Les tarifs en vigueur arrêtés par l'ARS sont affichés au bureau des entrées – Service facturation. Ils sont applicables en cas de facturation du ticket modérateur.
- Consultations : Tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale
- Hospitalisation de jour : En cas d'absence non justifiée ou de rendez-vous non honoré en hospitalisation de jour, une indemnité forfaitaire de 25 € vous sera facturée.

Prestations hôtelières

- Télévision
 - Ouverture et remise de télécommande : Caution* de 20 €
 - Frais de location : Les 30 premiers jours de facturation : 2 € par jour
 - Au-delà de 30 jours : 1 € par jour
- Téléphone
 - Ouverture de ligne pour émettre et recevoir des appels : Forfait de 3 €
 - Consommation : 0,15 € / unité téléphonique**
- Wifi
 - Forfait : 2 € par jour
- Parking
 - 1,30 € par heure (30 premières minutes gratuites) plafonné à 8 €/ jour et 32 €/ semaine
 - (gratuité du parking les dimanches et jours fériés – De 8h à 18h seulement)

Repas Visiteurs

- Déjeuner ou dîner : 10 € par repas

Services proposés

- Abonnement Ouest France
- Buanderie
- Coiffeur
- Bibliothèque
- Pédicure

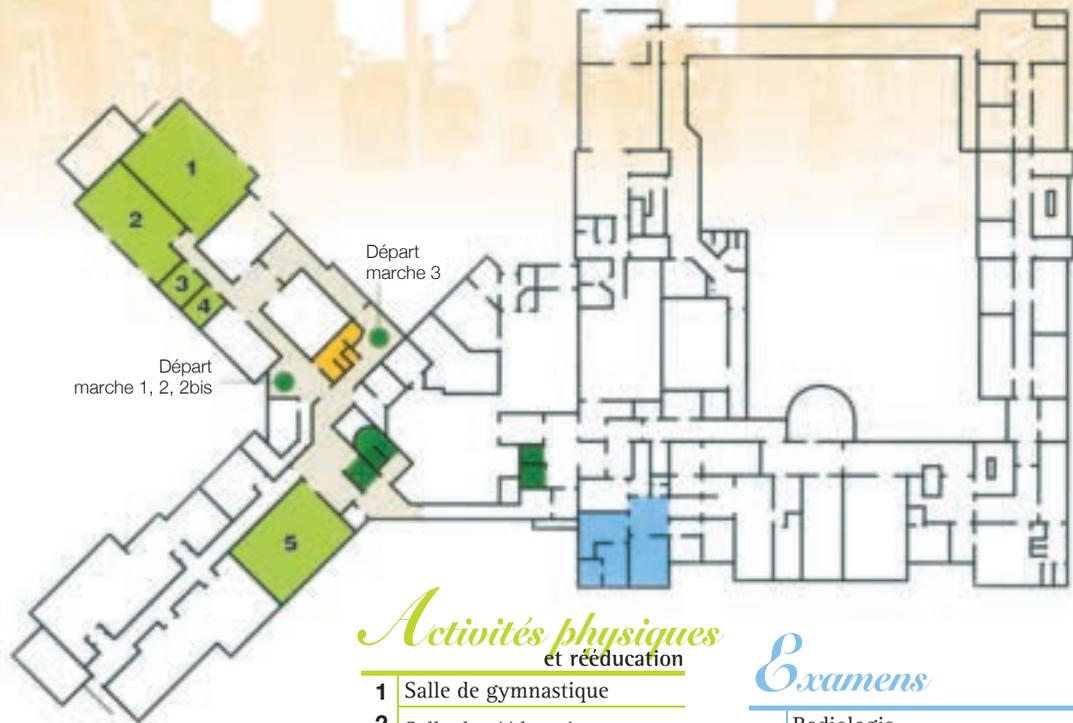
Selon les tarifs fixés par chacun des prestataires, disponibles à l'accueil.

Selon le cas, tout ou partie des frais précités peuvent être facturés à votre mutuelle ou assurance complémentaire de santé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé ou si vos droits sont épuisés, ces frais seront à votre charge. Renseignez-vous auprès de votre organisme pour en connaître les modalités.

* Cette caution vous sera restituée à la remise de la télécommande au moment de votre sortie.

** La durée de l'unité téléphonique dépend de la destination de l'appel.

6



- Toilettes
- Escaliers & ascenseurs
- Couloirs

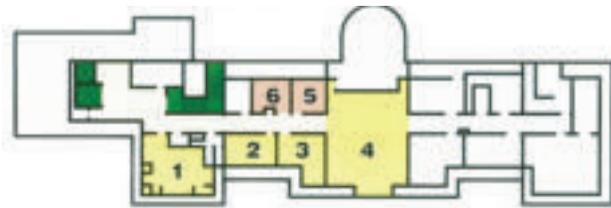
Activités physiques et rééducation

- 1 Salle de gymnastique
- 2 Salle de rééducation
- 3 Salles de soins individuels
- 4 Vestiaires et douches
- 5 Gymnase

Examens

- Radiologie
- Échographie digestive
- Calorimétrie

3^e étage



Salle d'enseignement et ateliers

- 1 Atelier manuel
- 2 Salle Port-Navalo
- 3 Salle Pornic
- 4 Salle Saint-Malo

Cultes & bénévoles

- 5 Aumônerie
- 6 Bénévoles

Rez-de-chaussée

Consultations

et examens médicaux

- 1 Salle d'attente 1
- 5 Salle d'attente 2
- 7 Salle d'attente 3
- 22 Salle d'attente des consultations externes
- 25 Bureau n° 1 des psychologues
- 26 Bureau n° 2 des psychologues
- 28 Bureau n° 3 des psychologues
- 29 Espace Hôpital de jour Réadaptation digestive et nutritionnelle

Activités physiques

- 2 Salle d'entraînement n°2
- 3 Salle d'entraînement n°1

Accueil

- 4 Accueil RCV jour
- 10 Accueil visiteurs
- 20 Accueil RDN jour

Conférences & ateliers

- 14 Atelier cuisine
- 15 Salon en bois

Lieux de détente

- 6 Salle de repos
- 9 Salon de coiffure
- 11 Bibliothèque / sonothèque
- 12 Salons - télé
- 21
- 16 Salon - babyfoot - billard
- 13 Buanderie
- 23 Jardin

Culte

- 8 Lieu de paix
- 24 Chapelle

Bureaux administratifs

- 18 Secrétariat médical
- 19 Bureau des entrées
- 20 Bureau des entrées/sorties
- 27 Bureau Assistante sociale

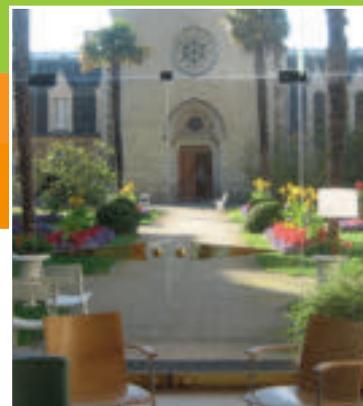


- Toilettes
- Escaliers & ascenseurs
- Couloirs
- Espace fumeurs



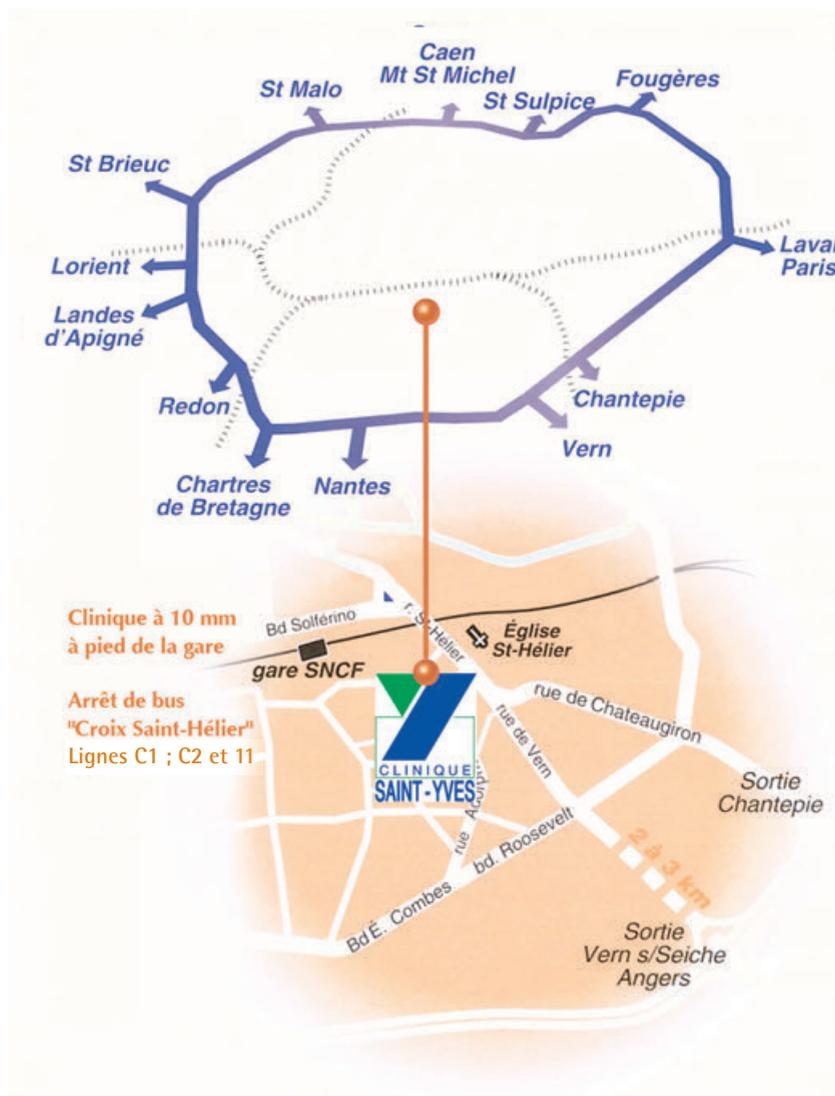
Un peu d'histoire

Plus de 600 ans au service des malades.



- 1348** Fondation de la maison Dieu Saint-Yves sur les quais de la Vilaine par la famille Le Bouteiller.
- 1644** Six religieuses Augustines hospitalières de Dieppe arrivent à Rennes pour prendre la direction de la maison Dieu Saint-Yves.
- 1858** L'hôpital Saint-Yves est transféré rue de la Cochardière et est appelé hôpital Napoléon III (actuel Hôtel Dieu).
- 1896** Les Sœurs Augustines décident de créer un hôpital chirurgico-médical très attendu par la population du faubourg Saint-Hélier, rue Adolphe Leray : la Clinique Saint-Yves actuelle.
- 1979** La Clinique Saint-Yves se transforme en établissement à but non lucratif Participant au Service Public Hospitalier. Elle accueille à partir de cette date des patients nécessitant des soins de suite spécialisés en Réadaptation Digestive et Nutritionnelle (61 lits), une hospitalisation en lits de Médecine (7 lits), une Convalescence Médicalisée (35 lits).
- 1995** La Clinique Saint-Yves devient un établissement de soins de suite spécialisé en Réadaptation Digestive et Nutritionnelle (61 lits), en Réadaptation Cardio-Vasculaire (35 lits), auxquels s'ajoutent 7 lits de Médecine.
- 2003** L'association « Œuvres des Augustines de Saint-Yves » assure la gestion de la Clinique depuis le 1^{er} janvier 2003.
- 2005** La Clinique Saint-Yves augmente ses capacités d'accueil en Réadaptation Cardio-Vasculaire par la création de 20 places d'hospitalisation de jour en plus des 35 lits existants.
- 2010** La Clinique Saint-Yves optimise la prise en charge des troubles du comportement alimentaire en ouvrant une unité régionale de 12 lits spécialisée dans la prise en charge de l'anorexie mentale.
- 2015** La Clinique Saint-Yves augmente ses capacités d'accueil en Réadaptation Digestive et Nutritionnelle par la création de 8 places d'hospitalisation de jour.
- 2018** Augmentation de 5 places de l'hôpital de jour de réadaptation cardio-vasculaire portant la capacité à 25 places d'hospitalisation de jour et 35 lits d'hospitalisation complète sur cette spécialité.
- 2019**

Le soin apporté aux malades est la valeur fondamentale de la Clinique Saint-Yves depuis plus de 600 ans. L'association « Œuvres des Augustines de Saint-Yves », personne morale responsable de la Clinique, est garante de la pérennité de cette valeur.



4 rue Adolphe Leray - CS 54435

35044 Rennes Cedex

Téléphone 02 99 26 26 00

contact@clinique-styves.fr

Télécopie informations administratives : 02 99 51 35 50

Télécopie informations médicales : 02 99 26 25 84

Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif

N° FINESS 35000 2200